

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 10 mai 2021**, le conseil municipal se prononcera lors de la séance ordinaire du conseil sur deux (2) demandes d'autorisation de dérogation mineure.

Les demandes de dérogation aux règlements d'urbanisme sont les suivantes :

1. Demande de dérogation numéro 2021-011

- Pour l'immeuble situé au 206, avenue Côté, de rendre conforme la somme des marges de recul latérales du bâtiment principal mesurée à 5,76 m au lieu du minimum de 6,0 m prescrit par la réglementation.

2. Demande de dérogation numéro 2021-014

- Pour l'immeuble situé au 1173, rue Notre-Dame, dans le cadre de l'aménagement d'une allée d'accès résidentielle pour une résidence récemment construite, d'autoriser l'aménagement d'une allée résidentielle dérogatoire d'une largeur de 9,41 m au lieu du maximum de 8 m prescrit par la réglementation.

L'information concernant ces dossiers peut être obtenue en contactant le service de l'urbanisme.

Toute personne qui a un intérêt à l'égard de ces demandes peut transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. **Ces commentaires doivent être reçus au plus tard le jeudi 29 avril 2021.** Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : urbanismedev@villededonnacona.com. Ils peuvent également être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 138, avenue Pleau, Donnacona, G3M 1A1.

Donné à Donnacona, le 13 avril 2021.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat